

Numéro de l'acte	20190527_040DGS
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT 59 – NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BLARINGHEM**

Séance du **27 MAI 2019 à 19 Heures**

Nombre de conseillers

- . En exercice : **18**
- . Présents : 14 de la question 022 à la question 038
- . Pouvoirs : 3 de la question 022 à la question 038
- . Présents : 13 de la question 039 à la question 042
- . Pouvoir : 4 de la question 039 à la question 042
- . Votants : 17 ;
- . Absent : 1 ;

Date de convocation :

21 mai 2019

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur DUQUÉNOY Régis**,

Etaient présents :

Mmes LEPLAT, JOURDIN, Mrs BEAUVOIS, MORDACQ P.H., DEVAUX, Adjoints, Mrs MAERTEN, DEFRANCE (de la question 022 à la question 038), LOUVET, Mmes DESMULIE, DERAM, MASSIET, VERRIELE, BODDAERT.

Ont donné pouvoir : Patrick MORDACQ à Gérard MAERTEN, Denis DELECROIX à Magalie VERRIELE, Daniel DEFRANCE à Régis DUQUENOY (de la question 039 à la question 042), Fanny PLOCKYN à Paul-Henry MORDACQ

Absent : Milène BILLERAIT,

Secrétaire de séance : Mme JOURDIN Bernadette

QUESTION N° 2019-040



OBJET : SENTIER DU PETIT HAVERSKERQUE – ENQUÊTE PUBLIQUE

- Vu le code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-29, L.2241-1 et suivants,
- Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L.161-10, L.161-10-1 et R161-25 et suivants,
- Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L.134-1 et suivants et R.134-3 et suivants,
- Considérant que par délibération n° 2018-081 du 18 décembre 2018, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager les procédures administratives en prévision de la modification du tracé du sentier du Petit Haverskerque sachant que les modifications définitives seraient présentées ultérieurement au Conseil Municipal pour approbation.

- Considérant que le chemin rural dit du Petit Haverskerque peut faire l'objet d'une cession après la réalisation d'une enquête publique règlementaire,
- Considérant qu'un nouveau chemin créé par l'entreprise Baudalet Environnement serait cédé à la commune et qu'après enquête publique, l'ancien chemin dit du « Petit Haverskerque » serait désaffecté de l'usage du public et cédé aux Etablissements Baudalet Environnement.

Ayant délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à la majorité de 14 pour, 2 contres et 1 abstention

- **D'AUTORISER** la mise en œuvre de la procédure d'enquête publique préalable à la cession du Chemin du Petit Haverskerque situé au lieu-dit « La Prairie ».
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette procédure.

Ainsi fait et délibéré, à BLARINGHEM, les jour, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,
Régis DUQUÉNOY

